



Pour défendre nos carrières et nos droits, L'UNSA ça me va !



L'Unsa traite de façon collective les problématiques de tous les agents

Si t'as pas de syndicat... viens à l'UNSA

L'UNSA traite les problématiques individuelles de tous ses adhérents

Venir nous rencontrer :

6 bis Rue Pierre Curie 21000 DIJON du mardi au vendredi de 9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
 Nous téléphoner : 07 84 96 59 65
 Mais aussi : nous joindre par courriel : sd-21@unsa-territoriaux.org
 Site : www.unsa-territoriaux-21.fr



BULLETIN D'ADHESION 2021

NOM :
 Prénom :
 Né(e) le
 Collectivité :

 Service :
 métier/fonction :
 Adresse personnelle :

 Adresse du lieu de travail :

 Bulletin à envoyer accompagné de **votre cotisation syndicale** à

UNSA TERRITORIAUX 21 – 6 bis rue Pierre Curie
 21000 DIJON
Cotisation syndicale : 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de Syndicat Unsa Territoriaux 21

Catégorie	A	B	C	Retraité
Cotisation annuelle	75 €	65 €	55 €	35 €
Réduction/crédit d'impôts‡	- 49€50 €	- 42,90 €	- 36,30 €	- 23,10 €
Cotisation après deduction	25,50 €	22,10 €	18,70 €	11,90 €

DEDUCTION FISCALE – Le versement des cotisations syndicales vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu. L'avantage fiscal est égal à 66% des cotisations annuelles, dans la limite de 1% de votre revenu brut imposable. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué par le service des impôts.

Catégorie : A B C Retraité

Grade :

Echelon :

Tél.portable :

Tél.domicile :

Tél travail :

Email personnel :

Email professionnel :

Date et signature :